



Comité français pour l'environnement  
et le développement durable

## COMITE DE SELECTION DU 18/03/04



**Contact : Ville de Chalon-sur-Saône**

**Porteur du projet : Gilles MANIERE, Maire adjoint environnement**

**Tel : 03 85 90 50 38**

**Titre : Plan municipal de lutte contre l'effet de serre (dans le cadre du programme PRIVILEGES)**

### **Introduction :**

La lutte contre l'effet de serre s'est hissée en quelques années au rang de priorité nationale. Dans le domaine de l'environnement, la ville et le bassin industriel de Chalon-sur-Saône poursuivent depuis longtemps une démarche de qualité : politique urbaine, gestion collective des déchets, lutte contre la pollution. Dans le cadre du programme PRIVILEGES (Programme d'Initiatives des Villes pour la Réduction des Gaz à Effet de Serre), la municipalité a mis en place en 2002 un Plan municipal de lutte contre l'effet de serre. Le programme s'inscrit parmi les projets de démonstration LIFE-environnement proposés par la Commission Européenne dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques. Chalon en sera la ville pilote jusqu'au 31 août 2005.

### **1/ L'approche globale du développement durable dans le projet :**

Le plan municipal de lutte contre l'effet de serre intègre les dispositifs suivants :

- la maîtrise des gaz à effet de serre
- les transports
- la cogénération
- l'éclairage public
- énergie et bâtiments
- un système de management environnemental expérimenté dans trois services municipaux (Ateliers Municipaux, Espaces Verts et Service Environnement Propreté)
- le Plan d'action « éco-industriel » qui vise à décliner au niveau local les principaux concepts de l'écologie industrielle, avec la réalisation de bilan des flux d'énergies et de déchets des entreprises et définition d'une charte d'objectifs, assortie d'une aide. Ce Plan s'appuie sur le Fonds pour l'Innovation à l'Environnement de la Maison de l'Environnement, association paramunicipale créée en 1991. Ce Fonds été mis en place dans le but d'aider les entreprises à prendre en compte l'environnement dans leur stratégie. Il leur offre une assistance technique (diagnostic, montage des projets et de dossiers, accompagnement ISO 14001), financière (Prêts Verts) et remplit une mission d'information (lettre trimestrielle, guide d'action, séminaires) et de formation.

Note d'évaluation par le jury

1      2      3      4  
—————>

### **2/ La gouvernance :**

Le Plan municipal, établi dans le cadre du programme PRIVILEGES, vise à mobiliser tous les acteurs locaux du territoire : municipalité, services administratifs, établissements publics, entreprises, ménages, etc. Il est coordonné par la ville de Chalon-sur-Saône, le WWF-France, la Maison de l'Environnement et ses entreprises adhérentes et l'ADEME représentée par sa délégation régionale.

Des formations ont été organisées pour les services municipaux concernés (réduction de la consommation d'énergie, formation des mécaniciens et des chauffeurs aux nouvelles technologies...).

Note d'évaluation par le jury

1      2      3      4  
—————>

### **3/ Les moyens mis en œuvre pour la participation et la mobilisation :**

Des mesures intéressantes tant le secteur privé que la population sont recherchées, relatives en particulier aux aides financières, à la fiscalité, à la réglementation (primes à l'installation pour les énergies renouvelables, aides au transport destinées aux entreprises qui recourent aux « transports propres »), à l'exploitation municipale d'unités

de production d'énergie renouvelable (installation micro-électrique, éoliennes, photo-voltaïque, méthanisation et bio-gaz, etc.).  
 Une mallette pédagogique « Un degré de plus », destinée aux scolaires, a été conçue par l'association Française des Petits Débrouillards, avec le concours de l'ADEME et financée par le WWF-France.  
 Un guide environnemental des entreprises et des administrations propose des solutions simples et immédiatement utilisables pour réduire l'empreinte écologique des activités de bureaux.  
 Le programme PRIVILEGES totalise un montant de 711 711€ financé grâce à 355 800€ de l'Europe, 179 291€ du WWF France, 100 000€ de la ville de Chalon-sur-Saône, 39 120€ de la Maison de l'Environnement, 37 500 de l'ADEME. Tous ces partenariats permettent le financement des actions menées.

Note d'évaluation par le jury  
 1      2      3      4  
 \_\_\_\_\_→

**4/ Le caractère novateur de la démarche :**

Il s'agit du premier plan municipal de lutte contre l'effet de serre mis en place en France, basé sur un échange d'expériences innovantes en France et en Europe. Les 50 « bonnes solutions » identifiées à l'occasion de ce plan local de réduction des émissions de gaz à effet de serre, ont permis de tenir un congrès à l'automne 2003 et de composer une ébauche de « ville idéale engagée pour une réduction massive des émissions de gaz à effet de serre ». La promotion et la diffusion des actions entreprises, aux niveaux national et européen, doivent permettre une utilisation des acquis du programme PRIVILEGES par plus de 50 collectivités locales.

Note d'évaluation par le jury  
 1      2      3      4  
 \_\_\_\_\_→

**5/ Les acquis effectifs :**

- La ville de Chalon-sur-Saône, vitrine du projet PRIVILEGES, a mis en place un plan communal, véritable tableau de bord du projet au niveau communal. Cet outil permet en effet aux services de la commune de piloter en temps réel une batterie d'actions, dont certaines sont particulièrement astucieuses et innovantes.
- En 1999, la Direction Générale de la ville de Chalon-sur-saône met en place une démarche environnementale dans trois de ses services (Ateliers Municipaux, Espaces Verts, Service Environnement Propreté) en s'appuyant sur le « **Système de Management Environnemental** » (SME). En trois ans, 95 270€ ont été consacrés à cette démarche.
- Dans le domaine de **l'éclairage public**, la recherche du meilleur rapport flux lumineux/consommation a toujours été une préoccupation du Service Electrique Urbain depuis 1980, ainsi 210 Tonnes Equivalents Pétrole (TEP) ont été économisées.
- Dans le domaine de la **signalisation**, un poste de régulation des feux tricolores a été installé afin notamment de favoriser la fluidité du trafic et donc de diminuer la consommation de carburant, l'émanation de gaz d'échappement mais aussi le bruit.
- Concernant le **parc automobile** de la ville, le système de location longue durée permet d'avoir une solution transitoire en attendant l'arrivée de technologies encore plus économes.
- La ville passe d'une politique du vélo à une politique des déplacements intégrant les transports collectifs, se concrétisant par un **Plan de Déplacements Urbain volontaire**.
- Création des **rencontres « Ma ville face aux changements climatiques »** qui s'adressent principalement aux acteurs de petites et moyennes collectivités. Elles visent à échanger des idées et donner des réponses concrètes aux attentes des collectivités en matière de changement climatique.

Note d'évaluation par le jury  
 1      2      3      4  
 \_\_\_\_\_→

**SCORE FINAL:    /20, Commentaires**

.....

.....

.....

.....

.....

.....